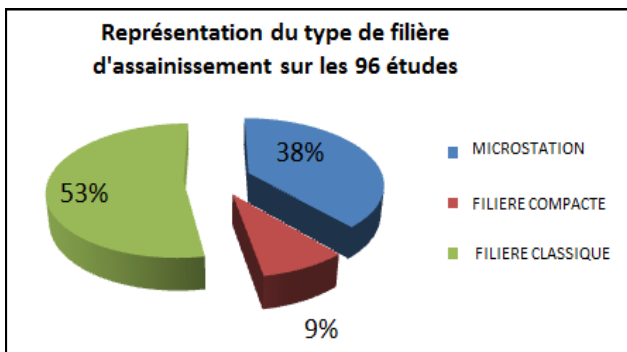
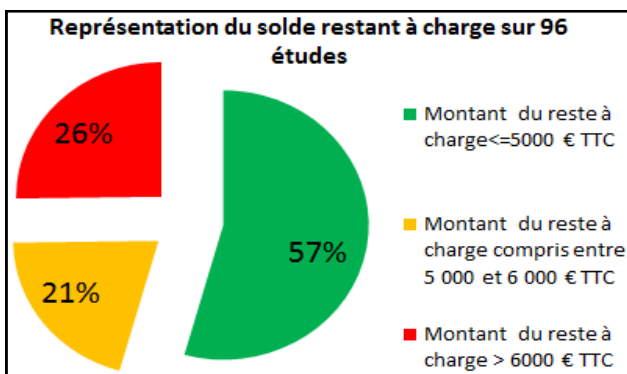


Point sur la 3e opération de réhabilitation des assainissements autonomes:

96 études ont été réalisées et une soixantaine de volontaires ont signé la convention de travaux.

Ces études ont mis en évidence dans les villages des contraintes parcellaires importantes qui peuvent expliquer certains devis élevés : **le manque de terrain, la proximité avec le cours d'eau, les évacuations d'eaux usées non regroupées (sortie devant, derrière et sur le côté des maisons), le manque d'accès à la parcelle avec certains terrains enclavés, des terrains peu perméables à certains endroits, l'absence d'exutoire pour l'évacuation des eaux traitées dans certains cas, la mise en place de filières d'assainissement avec dalle de renforcement ou de canalisations renforcées sur le terrain communal.**

Petite synthèse en images à l'issu des études



Commune concernées	Nombre d'études réalisées	Nombre de conventions de travaux
BELRAIN	6	6
BOUQUEMONT	7	4
COURCELLES-EN-BARROIS	5	2
ERIZE-LA-BRÛLEE	18	15
LONGCHAMPS-SUR-AIRE	18	13
NICEY-SUR-AIRE	14	7
VILLE-DEVANT-BELRAIN	5	4
WOIMBEY	21	10

Rappel: Le montant ou « solde » à votre charge correspond à ce que vous avez à payer (en 3 fois). Il est indiqué en rouge au bas de la fiche financière que vous avez reçue. En aucun cas vous n'avez à payer le montant total de la réhabilitation de votre assainissement !



Les questions les plus fréquentes auxquelles nous avons répondu

- ◆ **Pourquoi les délais sont-ils courts pour prendre la décision de faire les travaux ou pas ?** Les études se sont terminées en décembre 2014, elles vous ont été transmises en janvier 2015, elles ont toutes été revues pour baisser au maximum les prix et répondre à l'ensemble de vos questions, tout cela en un temps très court pour vous, comme pour nous. Tous les dossiers sont partis début février 2015 pour être instruits en commission d'aides chez les financeurs du projet.
- ◆ **Aura-t-on les subventions ?** Nous sommes plutôt très positifs quant à l'obtention des subventions et nous attendons un accord écrit à la suite des commissions d'aides qui se dérouleront d'avril à juin 2015.
- ◆ **Pourquoi n'atteint-on pas réellement 80 % d'aides publiques sur le montant TTC du projet ?** Les 80 % d'aides sont sur un montant d'environ 10 000 € TTC (plafond variable en fonction du financeur). Tout ce qui dépasse ce plafond est plein pot.
- ◆ **Quand commencent les travaux ?** A la fin du printemps 2015, vous serez recontacté pour le piquetage.
- ◆ **Peut-on modifier le projet d'assainissement après signature de la convention de travaux et avant le piquetage ?** Oui, si la demande formulée est réalisable.
- ◆ **Que se passe-t-il si on ne fait pas les travaux et que notre assainissement est classé « impactant » ?** Vous serez soumis comme tout le monde à des contrôles d'entretien de votre installation d'un coût de 100 €, TOUS LES ANS. Pour information, la Loi, dans ce cas, nous autorise à augmenter le montant de ce contrôle. Aucune décision n'a été prise dans ce sens par le SPANC. La priorité sera alors de limiter l'impact sanitaire et environnemental.



Vidanges préventives ou vidanges d'urgence

Surveillez vos boîte aux lettres, la prochaine campagne de vidange groupée aura lieu au printemps 2015 (mois d'avril). Pour toutes questions relatives à l'entretien et à la vidange des installations d'assainissement non collectif, contacter le SPANC.

C'est nous (Codecom) qui payons le prestataire (Entreprise MALEZIEUX) et nous vous envoyons la redevance correspondant au service rendu par l'intermédiaire de la Trésorerie.

Rappel : **Uniquement en cas d'urgence ET quand la Codecom est fermée** (sinon vous appelez le SPANC), le numéro à contacter est le **03.29.45.07.52** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (vous laissez un message le temps de midi).

En dehors de ces horaires, le numéro d'urgence est le suivant: **06.11.26.66.26.**

A noter: Le tarif d'urgence appliqué dans ce cas est un peu plus élevé que pour des vidanges préventives car l'intervention a lieu en général le jour même de la demande.

Quelle procédure pour l'assainissement en cas de vente ?

Depuis le 1er janvier 2011, le diagnostic de l'assainissement est obligatoire pour la vente d'une maison. Le propriétaire vendeur doit fournir à l'acheteur un diagnostic de l'assainissement daté de moins de 3 ans. En cas de non-conformité, le prix de la réhabilitation de l'assainissement est déduit du prix de vente. L'acheteur doit prendre contact avec le SPANC pour monter un dossier de réhabilitation d'une installation d'assainissement, appelé dossier de conception, dans un délai de 1 an à

ZOOM SUR LA MICROSTATION: INTERVIEW DE LA BACTERIE



Partie 1 de la microstation :
Le décanteur



Partie 2 et 3 de la microstation:
Le réacteur et le clarificateur

Notre envoyé spécial bactériologique est de retour de mission dans une microstation d'épuration et répond à nos questions:

Service Environnement : - C'est grand comment une microstation ?

Envoyé spécial bactériologique : - Ca dépend, cette filière est dimensionnée en fonction du nombre de chambres de la maison! Mais c'est la filière d'assainissement la plus petite qui existe; pour 3 chambres, c'est une cuve d'environ 6 m³. Pour la mettre en place, il faudra creuser à 3 mètres de profondeur...Après il y a 3 parties dans lesquelles je peux travailler: la première partie, c'est l'équivalent d'une fosse. Dans la seconde partie appelée réacteur, on travaille dur avec mes collègues, il nous faut de l'air qu'un surpresseur nous envoie (effet jacuzzi assuré!). On est suspendu à un support et on dégrade la pollution. Dans la troisième partie, toutes les boues descendent dans le fond et sont renvoyées dans le premier compartiment. L'eau ressort par le dessus, vide de nourriture pour mes collègues et moi.

SE : - Ça coûte cher en entretien ?

ESB : - Encore une fois ça dépend de l'usage! Il faut faire la vidange quand il y a 30 % de boues dans la première partie. J'ai entendu dire de sources sûres que le coût électrique annuel pour le surpresseur est de 40 € et le coût d'un contrat d'entretien complet annuel est en moyenne de 130 €.

SE : - Ça fait du bruit ?

ESB : - Le surpresseur ne fait pas plus de bruit qu'un réfrigérateur. Il peut être mis dans une grange, un garage, une cave... mais pas dans votre chambre ! »

En attendant des nouvelles du SPANC : Grand Jeu de la bactérie !! Notre envoyé spécial bactériologique n'a pas encore de petit nom... Vous pouvez nous envoyer vos propositions de nom sur l'adresse email ci-dessous, ou sur le profil Facebook du Service Environnement ! Celui ou celle qui proposera le nom le plus adéquat et fun (les élus de la commission voteront), se verra remettre un lot de goodies environnementales! (stylos, yoyo, etc...)

